

Sommaire

ÉDITORIAL 3

ACTUALITÉS 4

- Notre solidarité 4
- 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Indochine 5
- 69^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 6

DOSSIER 7

- Paroles de Quân đội Pháp 7

HISTOIRE 17

- Tranche de vie dans les tranchées 17
- Les combats du Garigliano 11 mai-2 juin 1944 22
- Mai 1944 à Lacapelle-Biron 31
- BAN KAROUBA
du 11 septembre 1959 au 16 août 1961 33

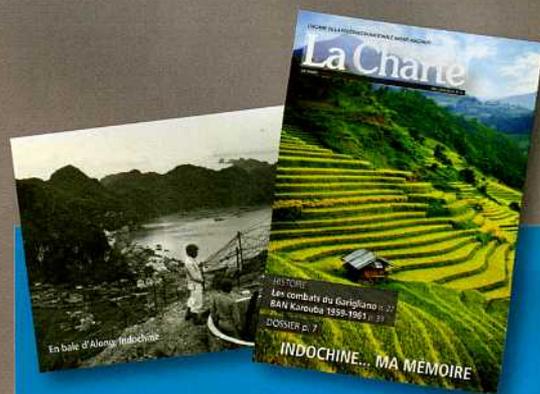
INDOCHINE, MA MÉMOIRE... 26

LA GRANDE GARENNE 36

LES GROUPEMENTS 40

LU POUR VOUS 50

ANNONCES 51



1^{ère} page de couverture :

Les rizières en terrasse de Mu Cang Chai, Yen Bai, Vietnam (Cristal Tran) © Shutterstock

4^e page de couverture :

La baie d'Along, Indochine © Général Robert Rideau

La Charte

Organe De La Fédération Nationale André-Maginot

BIMESTRIEL - Commission paritaire n°1218 A 06718
Mars - Avril 2014 - Dépôt légal à parution

Ancienne Fédération Nationale des Mutilés,
Victimes de guerre et Anciens combattants.
L'aînée des associations, créée en 1888
et reconnue d'utilité publique le 28 mai 1933.

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATION :

24 bis, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris
Tél. : 01 40 46 71 40 - Fax : 01 40 46 71 41
C.C.P. Fédération Maginot Paris 714-96 U.
E-mail : fnam@maginot.asso.fr
Site internet : www.federation-maginot.com

DIRECTION ET RÉDACTION :

Directeur de la publication : Maurice Gambert.
Rédacteur en chef : Jean-Marie Guastavino.
Rédactrice en chef adjointe : Cathy Berjot-Ben Helal.
E-mail : lacharte@maginot.asso.fr

MAISON DE VACANCES :

La Grande-Garenne
18330 Neuvy-sur-Barangeon
Tél. : 02 48 52 64 00 - Fax : 02 48 52 64 02.

MISE EN PAGE - IMPRESSION - EXPÉDITION :

Caractère Imprimeur
ZI Delta, 57 Montée de Saint Menet, 13011 Marseille.

ABONNEMENT ANNUEL :

France 8 €, Étranger 10 €, prix unitaire 1,10 €.
Pour tout changement d'adresse, envoyer 0,50 € et la dernière bande du journal à la rédaction. Toute adhésion nouvelle doit être accompagnée d'une contribution de 0,50 € aux frais de fabrication de la plaque-adresse.

La direction de La Charte ne peut être tenue responsable de la perte ou de la destruction des documents qui lui auraient été spontanément confiés.